



Divorce Canada très urgent

Par **anna67000**, le **10/06/2013 à 13:13**

je poste pour une amie qui habite à Montréal et qui a décidé après un long moment de réflexion et de patiente de divorcer car plus d'entente avec son mari. Ayant 2 enfants nés au Canada, elle de nationalité canadienne quels seront ses droits tout en sachant que son mari ne veut pas quitter la maison, elle aussi en plus son mari ne veut pas divorcer. Religieusement mais aussi administrativement comment faire dans ce cas? Pour la garde des enfants comment ça va se passer ?

Par **amajuris**, le **10/06/2013 à 13:59**

bjr,
vos renseignements sont insuffisants pour une réponse fiable.
si le couple vit au canada et que les époux sont canadiens, c'est la loi canadienne qui sera compétente.
donc il faut que votre amie se renseigne sur un site juridique canadien.
pour les enfants, il doit exister au canada l'équivalent du juge aux affaires familiales qui statue en autres sur la garde des enfants en cas de désaccord des parents.
cdt